

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Oyem : le sous-préfet d'Akam-Essatouk et ses complices, sous mandat de dépôt

E. E-M.
Oyem/Gabon

APRÈS huit jours de garde à vue à la brigade-centre de gendarmerie d'Oyem – pour une enquête plus approfondie – les personnes présumées impliquées dans l'établissement de faux actes de naissance entre la sous-préfecture du district d'Akam-Essatouk, dans le canton Nyè, et la préfecture du Woleu, à Oyem, ont été placées sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt locale. Ainsi en a décidé, le 16 février dernier, la procureure de la République près le tribunal de première instance d'Oyem, Périne Ada-Obiang. Il s'agit de Nicolas Mvono-Ebang, sous-préfet du district d'Akam-Essatouk, le 3e adjoint au maire d'Oyem, chargé de la voirie, Aboubakar Adamou, les secrétaires cantonaux Lambert Ntoma-Abessolo, Raoul Nzue-Obame, Wolfgang Séverin Sima-Eyi, Geovane Eyeghe-Obame, Be-Ndong, la secrétaire particulière du sous-préfet, Josiane Mebale, et du Camerounais Gaspard Ella-

Ngong, par qui la supercherie a été mise à nu par les gendarmes en faction au poste de contrôle de Bibasse, à une vingtaine de kilomètres d'Oyem, sur la route de Mitzic. Toutes ces personnes sont poursuivies par le parquet d'Oyem pour établissement frauduleux de faux actes de naissance, complicité et instigation de faux en écriture publique, faux et usage de faux, usurpation de titre et défaut de carte de séjour. Selon une source autorisée, les gendarmes en faction au poste de Bibasse, ont appréhendé, le 7 février écoulé, à bord d'un véhicule de transport en commun, le vrai-faux Gabonais Jason-Parker Ella-Angoue, 26 ans, et détenteur d'une carte professionnelle sans cachet ni signature, d'une micro-finance dénommée " Afiri Kara ". Pour en savoir davantage, le pandore exige la présentation d'une autre pièce d'état civil au voyageur qui tentait de rallier Libreville pour " passer le concours de la gendarmerie ". Sentant l'étau se resserrer autour de lui, Jason-Parker sort de son sac un acte de

naissance douteux établi et signé du sous-préfet d'Akam-Essatouk, Nicolas Mvono-Ebang. Conduit au poste, le " gestionnaire " de la micro-finance ne tarde pas à passer aux aveux, en reconnaissant d'abord qu'il est de nationalité camerounaise et que son vrai nom est Gaspard Ella-Ngong. Il avoue, par la suite, avoir obtenu l'acte de naissance gabonais par le canal du 3e adjoint au maire d'Oyem, Aboubakar Adamou, qui l'a conduit auprès du secrétaire cantonal, Lambert Ntoma-Abessolo, pour l'établissement de la pièce d'état civil. " Les secrétaires cantonaux interpellés avaient en leur possession un faux cachet de la préfecture d'Oyem et ils arrivaient toujours à imiter la signature d'un ancien préfet ayant exercé au sein de ladite institution, et établissaient des faux actes de naissance aux demandeurs. Chaque client devait déboursier 50 mille francs CFA, pour bénéficier d'un acte de



Photo: E-E-M.

La brigade de gendarmerie qui a auditionné les membres du réseau présumé.

naissance ", a précisé la source. Les gendarmes ont même découvert les souches de faux certificats de résidence, que le sous-préfet établissait aux étrangers. Pour nécessité d'enquête, le commandant de brigade a ordonné l'interpellation de tout le personnel de la sous-préfecture.

" Le chef de bureau de la sous-préfecture, qui était absent de son bureau depuis trois mois, a, quant à lui, été appréhendé dans le hall de l'Hôtel de ville d'Oyem, en possession d'imprimés d'actes de naissance vierges et cachetés, qu'il tentait de ventiler à raison de 10 mille francs CFA la pièce ", a indiqué la source.

Un trafic de longue date

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

L'ARRESTATION de Jason Parker – le Camerounais par qui sont arrivés les déboires des autorités placées sous mandat de dépôt au pénitencier d'Oyem – n'est que l'arbre qui cache la forêt. Car, il ressort à la suite des investigations, que les mis en cause seraient coutumiers des faits.

C'est donc sur un trafic qui dure depuis de nombreuses années – à l'insu des responsables de la préfecture d'Oyem – que les limiers sont tombés. Une source militaire proche de l'affaire relève que "les indéliques, voyant que

le préfet exige les souches, après la signature d'un acte de naissance, réussissaient à contourner l'autorité, en allant auprès du sous-préfet d'Akam-Essatouk, dans le cadre de la légalisation de leurs faux documents. " Mieux, les deux perquisitions des Officiers de police judiciaire (OPJ) à la sous-préfecture du district d'Akam-Essatouk ont permis aux éléments de la brigade-centre, toujours sous la houlette du procureur de la République, de mettre la main sur un lot considérable de faux actes de naissance dans les archives du chef de bureau, Be-Ndong, et de la secrétaire particulière du sous-préfet, Josiane Mebale.

Face aux foudres de l'article 115 du Code pénal

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

LE sous-préfet du district d'Akam-Essatouk, Nicolas Mvono-Ebang et le troisième adjoint au maire de la commune d'Oyem, chargé de la voirie, Aboubakar Adamou, sont dans de sales draps. Les fautes commises par les deux dépositaires de l'autorité de l'État les exposent aux sanctions prévues par l'article 115 du Code pénal, entre autres. Cette disposition du chapitre VIII du recueil des textes juridiques stipule que : " Sera puni de la réclusion criminelle à temps tout fonctionnaire ou officier public qui, hors les cas prévus aux articles 121 à 125, aura commis un faux dans l'exercice de ses fonctions: - soit par fausses



Photo: DR

signatures; soit par altération des actes, écritures ou signatures; - soit par supposition de personnes; - soit par les écritures faites ou intercalées sur des registres ou d'autres actes publics, depuis leur confection ou clôture. " Les deux fonctionnaires ayant délibérément violé les dispositions normatives devraient main-

tenant en payer le prix. Car, force doit rester à la loi, qui devrait s'appliquer dans toute sa rigueur. À charge pour le ministère de l'Intérieur, leur hiérarchie, de prendre des dispositions permettant d'assurer la continuité du service aux postes naguère occupés par lesdits agents mais aujourd'hui vacants.